

VALMAG

LE MAGAZINE DU VALTOM // N°32 - Janvier 2024

SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Nos déchets alimentaires sont une ressource. Réduisons, triions, valorisons !



47

DOSSIER : LE PÔLE VERNÉA

10 ans déjà !



9

NOS DÉCHETS À LA LOUPE !

5 minutes pour comprendre



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zér
GASPILLAGE

VALTOM
Valorisons notre avenir

VERNÉA, 10 ANS DÉJÀ !

Le pôle de valorisation des déchets ménagers Vernéa a fêté ses 10 ans en novembre 2023 !

Dès ses premières années de mise en service, ses excellentes performances, en termes de valorisation matière, organique et énergétique, positionnent rapidement le pôle Vernéa comme un équipement local incontournable et une référence au niveau national.

Cet outil, qui remplit parfaitement les objectifs fixés initialement, est à la pointe de la technologie et a connu des évolutions permanentes. Il constitue ainsi un maillon essentiel pour répondre aux enjeux environnementaux et de la transition énergétique actuels et à venir. En témoigne, le raccordement du pôle, en novembre 2023, au réseau de chaleur urbain Clauvaé, qui permet de chauffer annuellement l'équivalent de 10 000 habitants grâce à la chaleur renouvelable produite par le pôle.

C'est une vraie réussite pour un projet imaginé il y a maintenant presque 25 ans !

Cet outil était vraiment précurseur, car il répond parfaitement aux évolutions réglementaires actuelles. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi impose aux collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Il s'agit là d'une modification profonde du paysage de la gestion des déchets ménagers comme lors de la mise en place du bac jaune il y a des années de cela. Le pôle Vernéa, comprenant un méthaniseur et une plateforme de compostage, est en mesure, depuis sa création, de valoriser ces déchets alimentaires et végétaux, qui sont désormais collectés séparément par certaines collectivités.

Les collectivités adhérentes au VALTOM n'ont pas attendu la loi pour mettre en œuvre des actions concrètes de tri des biodéchets. Leur démarche a démarré en 2018 à l'occasion de l'élaboration de notre schéma territorial de gestion des déchets organiques, qu'elles travaillent encore activement à déployer sur leur territoire.

Alors, je compte sur vous pour REDUIRE, TRIER, VALORISER ! Il y a toujours une solution pour nos biodéchets !

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM

EDITION



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM

AU SOMMAIRE

AU FIL DES ACTUS

3

DOSSIER : LE PÔLE VERNÉA, 10 ANS DÉJÀ !

4-7

- UN PÔLE PERFORMANT AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS
- UNE INSTALLATION INNOVANTE SOUCIEUSE DE SON ENVIRONNEMENT
- LE PÔLE VERNÉA AUJOURD'HUI...
- ...ET DEMAIN : UN OUTIL ÉVOLUTIF TOURNÉ VERS L'AVENIR

CENTRE DE TRI : TRIVALO 63

8

- RÉOUVERTURE DU SITE AU PUBLIC

NOS DÉCHETS A LA LOUPE !

9

- 5 MINUTES POUR COMPRENDRE : LA CARACTÉRISATION DES DÉCHETS

LE TRI DES BIODÉCHETS

10-11

- NOS BIODÉCHETS SONT UNE RESSOURCE ! VALORISONS-LES !
- DES SOLUTIONS DE TRI DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Au fil des actus



P.3

OPÉRATION OORESTE

L'opération 00Reste revient pour sa 2^{ème} édition !

Après les habitants du bassin clermontois au printemps dernier, ce nouveau défi anti gaspillage alimentaire sera cette fois-ci réservé aux foyers du SMCTOM Haute Dordogne (rendez-vous sur valtom63.fr pour savoir sur quel syndicat vous habitez).

Au programme :

des réunions, des ateliers de cuisine 0 déchet, du compostage et une visite de site. Lors de la 1^{ère} édition, chaque foyer a pu réduire d'environ 30% sa production de déchets alimentaires.

Inscrivez-vous gratuitement jusqu'au 3 mars 2024 sur valtom63.fr !



LE VALTOM ET LES CHAMBRES CONSULAIRES, ENSEMBLE SUR LA ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



C. BARBIN, Président de la CCI Puy-de-Dôme Clermont
Auvergne Métropole, L. BATTUT, (Président du VALTOM),
J.L. HELBERT, (Président de la CMA Puy-de-Dôme).

Engagés depuis de nombreuses années pour la réduction et la valorisation des déchets ménagers, le VALTOM et ses collectivités adhérentes poursuivent aujourd'hui leur travail de sensibilisation et d'accompagnement sur la thématique de l'économie circulaire, à destination du secteur économique.

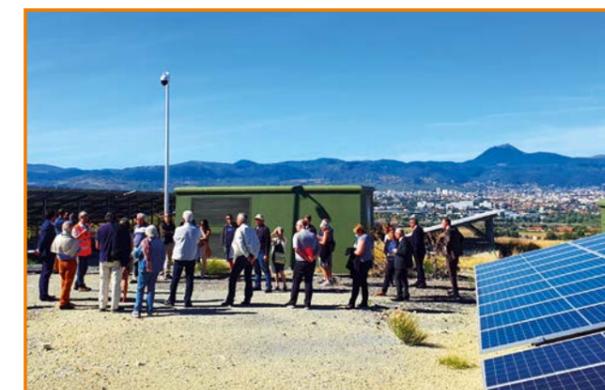
Des temps de sensibilisation collectifs à destination des entreprises et artisans du territoire sont organisés en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme (CMA).

VALTOM ENERGIE SOLAIRE : L'INVESTISSEMENT LOCAL À L'HONNEUR

Le mardi 26 septembre, la centrale photovoltaïque de Puy-Long a accueilli les investisseurs du financement participatif lancé sur la plateforme LUMO.

Ce financement, d'un montant de 250 000 €, a contribué à la mise en place de quatre installations photovoltaïques sur le territoire, sur d'anciens casiers de réception de déchets non dangereux.

La volonté du VALTOM de privilégier le financement local pour ce projet s'est également manifestée par le choix de la banque Crédit Agricole Centre France pour assurer l'emprunt des travaux.



MON CLUB DE SPORT 0 DÉCHET



L'opération d'accompagnement des clubs de sport du territoire dans leur démarche de réduction de leurs déchets est reconduite sur cette année scolaire.

13 clubs ont répondu présents et les diagnostics ont débuté pour développer des solutions les plus adaptées et personnalisées possibles.

ABONNEZ-VOUS AU VALMAG

Pour recevoir les prochains numéros, merci de renvoyer le coupon ci-dessous à l'adresse suivante : VALTOM - Abonnement VALMAG - 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par e-mail à : frobert@valtom63.fr

Je souhaite recevoir les prochains numéros du Valmag : Par mail Par courrier

Nom : Prénom :

Mail :

Adresse :

CP : Ville :

Depuis novembre 2013, le pôle multifilières de valorisation situé à Clermont-Ferrand accueille sur un même site, l'ensemble des déchets ménagers résiduels, des encombrants des déchèteries, des refus de tri issus de la collecte sélective, des déchets végétaux, des déchets alimentaires et des déchets d'activités économiques. Son rôle : valoriser au maximum le potentiel de chaque déchet, en fonction de sa nature.

Né de l'engagement du VALTOM, le pôle peut aujourd'hui valoriser chaque année jusqu'à 220 000 tonnes de déchets, fournir de l'énergie électrique à plus de 63 000 habitants (hors chauffage) et de la chaleur pour 6 000 logements.

Le pôle Vernéa a été conçu dans le cadre d'une Délégation de service public (DSP) confiée par le VALTOM à SUEZ pour la conception, la construction, le pré-financement et l'exploitation de l'ensemble des activités du site. D'une durée de 20 ans, cette DSP a démarré lors de la mise en service du site, le 16 novembre 2013.

Les 58 collaborateurs SUEZ travaillant sur le site ont pour mission de valoriser les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets d'activités économiques du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire, au sein d'un dispositif global et cohérent. En associant plusieurs techniques de traitement, le pôle Vernéa valorise au maximum le potentiel de chaque déchet afin qu'il redevienne une ressource.

Ainsi, depuis sa mise en service, le pôle Vernéa permet de valoriser plus de 80% des déchets entrants sur le site et de réduire à seulement 20% la quantité de déchets orientés vers le stockage, contre plus de 60% avant 2013.

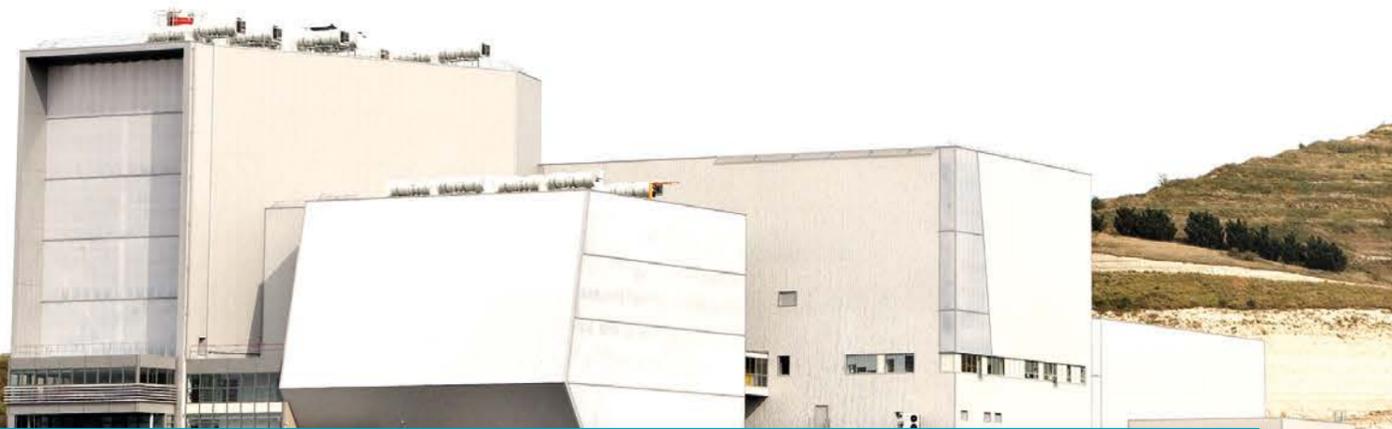
En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le pôle répond à des normes très strictes et est placé sous contrôle de l'État (DREAL : Direction Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et du VALTOM. Un programme ambitieux de surveillance du milieu naturel a été mis en place dès le lancement du projet.

Avant la construction, une étude d'impact a permis de démontrer que son fonctionnement engendrerait des émissions dans l'atmosphère très faibles, largement inférieures aux seuils réglementaires.

Avant sa mise en service, un état initial du milieu naturel a été réalisé. Depuis, chaque année, une campagne de surveillance est réalisée dans un rayon de 4 kilomètres autour du site pour vérifier les bonnes performances du pôle par rapport à ses engagements et à cet état initial. L'ampleur de cette surveillance est exceptionnelle puisque sont concernés les dépôts atmosphériques, la qualité de l'air, les sols, les eaux souterraines, la chair de poisson, les céréales, les fruits ou légumes et le lait. Aux vues des résultats obtenus dans les différents milieux prélevés, l'impact du pôle Vernéa n'est pas mis en évidence. Les résultats de cette surveillance sont disponibles sur valtomb3.fr.

Pour garantir un haut niveau de performance des émissions dans l'atmosphère, le pôle Vernéa est équipé d'un contrôle en continu dont les mesures sont accessibles au public via la page www.suez.fr/vernea. Chaque mesure en continu est vérifiée annuellement par une analyse réalisée par un laboratoire indépendant. Ainsi, tout dysfonctionnement entraîne un arrêt automatique et une mise en sécurité de l'installation.

Dans le cadre d'une démarche volontariste, Vernéa a été certifié dès 2014 selon la norme environnementale ISO 14 001, et en 2015 selon la norme de management de l'énergie ISO 50 001 : une garantie d'amélioration continue des performances tant techniques qu'environnementales du pôle.



RETOUR EN IMAGES SUR LA PHASE CHANTIER



Malgré une période de fouilles archéologiques (le site représentait le plus grand site de fouilles de vestiges gallo-romains d'Europe), la construction du site s'est achevée dans les temps, en seulement 23 mois !



Ce projet d'envergure, qui s'étend sur une surface de 8 ha, technologiquement très complexe et d'un niveau d'exigence en matière énergétique et environnementale élevé, a dû être réalisé dans un planning très serré.



Des arrêts techniques sont planifiés deux fois/an afin de réaliser des opérations de maintenance.

Avec 80% de déchets entrants sur le site valorisés, le pôle Vernéa participe activement depuis sa création à la transition énergétique du territoire et à l'atteinte des objectifs fixés par le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Sa taille et son évolutivité ont été pensées pour accompagner la montée en puissance des collectes sélectives (déchets recyclables et biodéchets), les changements pouvant intervenir sur le territoire (développement de collectes, diminution de la production de déchets, changement de périmètre d'action, ...), mais également pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques d'aujourd'hui et de demain.



LEXIQUE:

*CSS : Commission de suivi de site

LE PÔLE VERNÉA EN QUELQUES CHIFFRES :

212 879 t. de déchets valorisés	81% de valorisation	65 000 habitants éclairés grâce à l'électricité produite	7 548 t. de compost commercialisées
58 salariés pour faire fonctionner l'installation 7j/7 24h/24	1 CSS* au moins une fois/an sous la responsabilité du Préfet	2 arrêts techniques / an pour la maintenance de l'installation	98,4% de déchets issus du territoire du VALTOM

LE PÔLE VERNÉA CÉLÈBRE SES 10 ANS !

Le vendredi 24 novembre, élus, prestataires et agents ont célébré les 10 ans de l'installation et ont salué le travail des équipes qui ont participé à sa construction et à son suivi.



De gauche à droite :

Olivier BIANCHI, (Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole), **Laurent BATTUT**, (Président du VALTOM), **Antoine BOUSSEAU**, (Directeur Général des Services aux Collectivités pour l'activité Recyclage et Valorisation de SUEZ).

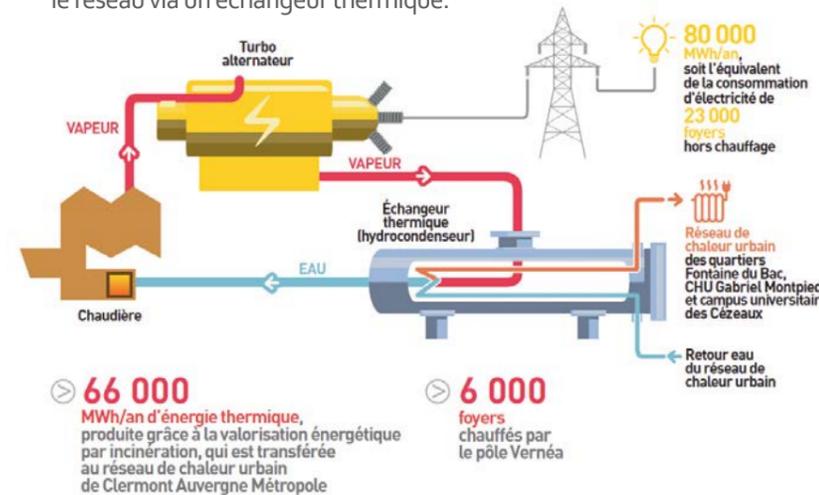


LEXIQUE

*ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

LA PRODUCTION DE CHALEUR POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN CLAUVAÉ DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE.

Le pôle alimente désormais en chaleur les quartiers de la Fontaine du Bac, du CHU Gabriel Montpied et du campus universitaire des Cézeaux grâce au réseau de chaleur Clauvaé. Ainsi, la vapeur produite par l'unité de valorisation énergétique du pôle Vernéa permet d'alimenter en chaleur le réseau via un échangeur thermique.



Chaque année, ce sont **près de 10 000 habitants de la métropole clermontoise qui seront chauffés** grâce à cet outil local de valorisation énergétique !

DES BIODÉCHETS AU BIOGAZ

Les collectes séparées de biodéchets de Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat du Bois de l'Aumône sont acheminées **vers le pôle Vernéa, pour y être valorisées par méthanisation.**

A partir de mi-2024, le site fournira jusqu'à **10 GWh de biométhane par an**, soit l'équivalent de la consommation de **plus de 2 000 foyers chauffés au gaz ou environ 25 camions bennes d'ordures ménagères, roulant au BioGNV.** Une énergie renouvelable et locale, qui contribuera à la souveraineté énergétique du territoire dans un contexte tendu.

Dans le cadre d'une société commune baptisée « VALTOM Énergie Biogaz », l'unité d'épuration utilisant la technologie WAGABOX® va permettre de valoriser le biogaz de l'usine de méthanisation du pôle Vernéa, associé au biométhane généré sur l'ISDND* de Puy-Long, située à quelques mètres. Il s'agit du premier projet de production de biométhane à partir d'une source de biogaz « hybride » en Europe.

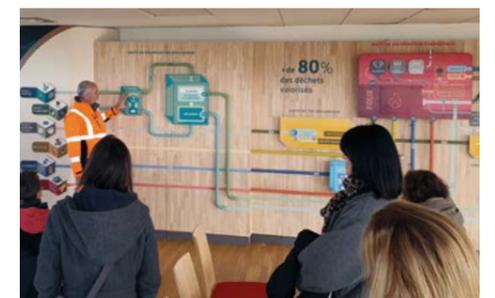


UN NOUVEAU PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Depuis quelques semaines, un nouveau parcours de visite a été mis en place sur le pôle Vernéa.



Il est destiné à accueillir les scolaires, du CE2 aux lycéens, ainsi que les groupes (associations, étudiants, grand public, entreprises...) qui souhaitent découvrir l'installation et la gestion des déchets sur le territoire.



Les visites sont gratuites et sont organisées les jeudis.
Infos et inscriptions sur valtom63.fr



CENTRE DE TRI : TRIVALO 63

P.8

RÉOUVERTURE DU SITE AU PUBLIC

Après des mois de fermeture pour cause de travaux, le centre de tri PAPREC de Clermont-Ferrand rouvre ses portes aux visiteurs.

UN NOUVEAU PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Adapté aux enfants à partir du CE2, le nouveau parcours pédagogique créé sur le centre de tri permet de découvrir les coulisses du tri des papiers et des emballages avec un circuit dans l'usine et une salle pédagogique. A travers différents espaces clairs et ludiques, les thématiques de la préservation des ressources, du recyclage, des erreurs de tri ou encore de la réduction des déchets sont abordées. Le centre de tri ouvre ses portes au public (scolaires, groupes ou particuliers) chaque jeudi.

Pour réserver un créneau, rendez-vous sur valtom63.fr, rubrique « Visiter les sites »



Pour aller toujours plus loin dans la captation des matières recyclables, le nouveau process inclut douze robots de tri, trois cribles balistiques, deux courants de Foucault, un crible à disque, deux overbands...

LA NOUVELLE CHAÎNE DE TRI INAUGURÉE

Vendredi 15 septembre, Paprec a inauguré la nouvelle chaîne de tri de Trivalo 63, permettant d'aller plus loin dans la simplification des consignes de tri et le recyclage des emballages ménagers et des papiers.

Le centre de tri gère principalement les emballages et papiers issus de la collecte sélective des 700 000 habitants du territoire du VALTOM, soit plus de 40 000 tonnes de déchets triés chaque année.

« Les travaux effectués sur Trivalo 63 ont permis la modernisation de ce site, qui doit répondre aux besoins du territoire et aux exigences du VALTOM en terme de performances. J'appelle donc maintenant à plus de responsabilité et de citoyenneté de la part des usagers, surtout qu'aujourd'hui le tri est simple et accessible à toutes et tous que ce soit chez soi, au travail, sur le domaine public ou lors de ses loisirs », rappelle Laurent BATTUT, Président du VALTOM.

L'usine dispose désormais d'une capacité annuelle de 70 000 tonnes.



Une partie des salariés du centre de tri Trivalo 63 qui assurent le fonctionnement du site au quotidien, en présence de S. PETITHUGUENIN, Directeur Général de Paprec.

NOS DÉCHETS À LA LOUPE !



5 MINUTES POUR COMPRENDRE : LA CARACTÉRISATION DES DÉCHETS

P.9

En 2022, le VALTOM a lancé une nouvelle campagne de caractérisation de la poubelle grise afin de connaître la nature des déchets produits sur le territoire depuis la dernière campagne (réalisée en 2018). Que nous apprend cette campagne ?

COMMENT FONCTIONNE UNE CARACTÉRISATION ?

Pendant plusieurs jours, les déchets des ménages (la poubelle grise) de 48 secteurs « témoins » répartis sur les 9 collectivités adhérentes au VALTOM ont été collectés et acheminés exceptionnellement vers le site de Puy-Long à Clermont-Ferrand.

L'équipe de tri a alors prélevé au hasard des sacs poubelles en essayant d'en prendre de tous types (différentes couleurs, différentes tailles) afin d'analyser les déchets d'un maximum de ménages différents.

Enfin, une équipe du bureau d'études Elcimai Environnement en charge de la caractérisation, a pesé, échantillonné et trié ces déchets en 13 catégories (exemple : papiers,...) et 39 sous-catégories (Emballages papiers, Journaux Magazines Revues, Imprimés publicitaires, Papiers de bureau, Autres papiers,...).

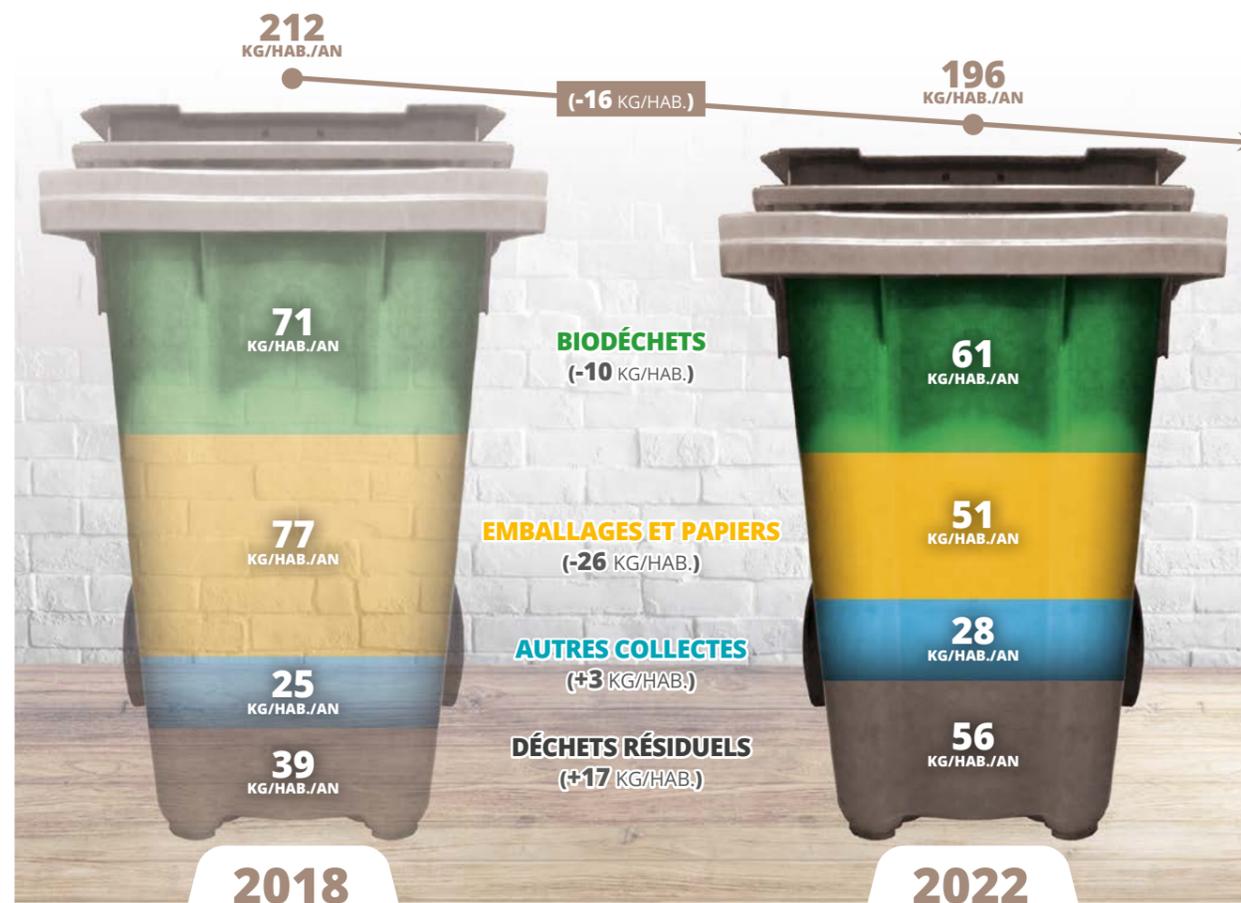
POURQUOI RÉALISER UNE CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION ?

Une caractérisation a plusieurs objectifs tels que connaître la composition type d'une poubelle de déchets ménagers ou définir la part et la nature des emballages et papiers encore présents dans la poubelle grise suite à la simplification du geste de tri en 2021.

La connaissance de la quantité et de la composition des déchets ménagers est un élément clé de la politique de gestion des déchets. Celle-ci constitue un outil de décision aussi bien dans le renforcement des actions de prévention que dans la mise en place d'équipements, qui permettront une valorisation des déchets après la collecte.

QUE NOUS APPREND CETTE CARACTÉRISATION ?

Chaque habitant du territoire jette en moyenne 196 KG de déchets ménagers dans sa poubelle grise.



LE TRI DES BIODÉCHETS

P.10 | NOS BIODÉCHETS SONT UNE RESSOURCE ! VALORISONS-LES !

Epluchures de légumes, restes de repas, déchets végétaux... à partir du 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire. Déjà imposé depuis 2016 aux gros producteurs de biodéchets (+ de 10 tonnes/an), le tri des biodéchets se généralise cette année à l'ensemble des Français. L'objectif ? Réduire et détourner les déchets organiques de la poubelle des déchets ménagers résiduels (bac gris) et les valoriser en tant que ressources !



QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

C'est la partie organique de nos déchets, représentant aujourd'hui presque un tiers de notre poubelle grise, soit 61 kg/an/habitant sur l'année 2022 (Sur un total de 196 kg/hab. de déchets ménagers produits.).

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires (déchets de cuisine, restes de repas...) et des végétaux (feuilles, petits branchages...).

Sur 2023, on estime à 43 000 tonnes les biodéchets produits sur le territoire qui pourraient être valorisés en les détournant de la poubelle grise.

Parmi ces 61 kg de biodéchets produits par habitant et par an, près de 60% est constitué de déchets alimentaires (environ 36 kg), dont 11 kg d'aliments non consommés !

L'enjeu est donc important pour valoriser ces déchets mais surtout pour les réduire en amont, en luttant contre le gaspillage alimentaire notamment.

QU'EST-CE QUI CHANGE EN 2024 ?

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les entreprises et les collectivités (pour les particuliers) doivent désormais développer des solutions pour « sortir » les biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (le bac gris) et leur offrir leur propre solution de tri et de valorisation, en vue d'une économie circulaire de la matière organique.

POURQUOI SÉPARER LES BIODÉCHETS DU RESTE DES DÉCHETS ?

L'enjeu de cette nouvelle réglementation est double : réduire de 33% le poids de notre poubelle grise et valoriser au mieux la ressource que représentent les biodéchets.

Ainsi, suivant la valorisation choisie, nos déchets alimentaires pourront être valorisés en compost pour amender les sols et/ou être méthanisés pour produire de l'énergie (biogaz). Nos biodéchets deviennent donc très précieux, dans une logique de lutte contre le réchauffement climatique, d'économie circulaire, de meilleure gestion de l'eau et d'indépendance énergétique.

Déjà engagées depuis de nombreuses années dans un vaste schéma de gestion des déchets organiques, le VALTOM et ses collectivités adhérentes développent différentes solutions sur le territoire pour « sortir » les biodéchets de la poubelle grise et en diminuer voire éviter la production en amont.



OBJECTIF :
Réduire de 33%
le poids de notre
poubelle grise

DES SOLUTIONS DE TRI DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

P.11

LE COMPOSTAGE

Simple et économique, le compostage permet de transformer ses déchets alimentaires et petits végétaux en ressources pour son jardin tout en réduisant la taille de sa poubelle d'ordures ménagères. Cette valorisation « in situ », issue d'un processus naturel, permet un retour au sol sur le lieu même de production du biodéchet.

Ne nécessitant pas de transport et d'énergie et remplaçant certains engrais du commerce, la pratique est une excellente solution sur le plan environnemental et économique.

Afin de le développer et de le rendre accessible au plus grand nombre, les composteurs individuels de jardin sont mis à disposition des habitants, sans facturation (avec une formation), sur tout le territoire depuis l'année dernière. Plus de 14 000 composteurs ont ainsi été distribués en 2023.

D'autres solutions de compostage sont déployées pour s'adapter à tous les publics, quel que soit son lieu ou type d'habitation (composteurs en pied d'immeuble, de quartier, grande capacité, en établissement...).

Informations et réservation de votre composteur individuel sur valtom63.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES BIODÉCHETS

En complémentarité du compostage, certaines collectivités développent en zones urbaines une collecte dédiée des biodéchets, sur le même principe que la collecte de la poubelle jaune pour les emballages et papiers.

Sur certains secteurs de son territoire, Clermont Auvergne Métropole collecte les biodéchets en porte à porte tandis que le Syndicat du Bois de l'Aumône a développé une collecte des déchets alimentaires, en porte à porte pour les gros producteurs et en points d'apport collectifs pour les particuliers. *La proximité de ces deux territoires avec le pôle de valorisation Vernéa permet un transport optimisé vers l'unité de méthanisation présente sur le site.

DES SOLUTIONS D'ÉVITEMENT EN AMONT

Mais le tri à la source des biodéchets commence avant même sa production !

Grâce à son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, le VALTOM évite la production de déchets alimentaires, en accompagnant les professionnels de la restauration, en sensibilisant le grand public, en réalisant des diagnostics en établissements scolaires ou en soutenant des projets locaux innovants sur cette thématique (2 200 t/an de déchets alimentaires évités).

Enfin, la pratique du jardinage naturel est aussi un moyen pour réduire la production des déchets végétaux ou pour les valoriser in situ (utilisation de végétaux à pousse lente, broyage des végétaux issus de l'entretien de son jardin pour obtenir du paillage ou tonte mulching...).



+ de 14 000
composteurs
individuels
distribués
en 2023



Retrouvez
nos conseils
pour réduire
vos déchets
au jardin dans
notre guide
déchets verts
disponible sur
valtom63.fr

*D'autres collectivités telles que la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez ou le SMCTOM Haute-Dordogne développent ces solutions sur des parties de leur territoire.

ATELIER SENSIBILISATION
LA FRESQUE DE L'ÉVÈNEMENTIEL

ATELIER FORMATION
VERS MON ÉVÈNEMENT ZÉRO DÉCHET

**VOUS ÊTES
ORGANISATEURS
D'ÉVÈNEMENTS ?**

INSCRIVEZ-VOUS
sur valtom63.fr

airbeone VALTOM

APPEL A CANDIDATURE

OPÉRATION OOR^{este}

**LUTTEZ CONTRE LE
GASPILLAGE
ALIMENTAIRE**
RELEVEZ LE DÉFI

[INSCRIVEZ-VOUS]
JUSQU'AU **3 MARS 2024**

Plus d'infos sur
valtom63.fr



**VOUS HABITEZ
SUR LE TERRITOIRE :**
SMCTOM HAUTE DORDOGNE



ATELIERS, VISITE, TÉMOIGNAGES

**POURRIR PEUT
ATTENDRE**



CLERMONT-DÔMES

VALTOM